

**ADAPTATION AUX NOUVEAUX ACTES
PROFESSIONNELS DES AMBULANCIERS DIPLOMES
D'ETAT (Arrêté du 31 octobre 2022) et
REACTUALISATION de l'AFGSU2**

PUBLIC :

Ambulanciers Diplômés d'Etat diplômés avant le 1^{er} janvier 2023

Prérequis aucun

Pour le candidat dont l'AFGSU est en cours de validité une attestation de réactualisation de l'AFGSU sera délivrée

DUREE DE LA FORMATION :

3 journées de 9h à 17h (21 heures)

METHODES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques, pratiques, pédagogie active, ateliers pratiques, situations contextualisées sur scénario

INTERVENANTS :

Formateurs GSU

COUT : 500€

LIEU DE FORMATION :

Centre d'Enseignements en Santé du Centre Hospitalier d'Angoulême

DATES DE FORMATION :

- Nous consulter

INSCRIPTION :

CESU 16 : 05.45.24.42.56

secretariat-cesu16@ch-angouleme.fr

COMPETENCES VISEES

- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur
- Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par des services d'AMU, selon les conditions règlementaires d'application
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles.

Evaluation des connaissances : pré et post test

≡ **Apports théoriques**

- Cadre règlementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU (Décret 2022-631 du 22 avril 2022)

≡ **Apports pratiques :**

- Ateliers procéduraux sur les nouveaux actes
- Mise en situation
- Scénario de mise en situation en équipe

≡ **Evaluation de satisfaction de la formation**

≡ **Attestation de formation**

Informations complémentaires :

- Groupe de 16 participants maximum par session
- 24 Participants en 2023
- Moyenne de satisfaction sur le critère « Attentes de la première formation » : 5/5

OBJECTIFS COMPLETS DE LA FORMATION

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- Connaitre le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
 - Prendre la température, les pulsations cardiaques et la pression artérielle par voie non invasive
 - Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
 - Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive
 - Evaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
 - Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
 - Recueil de l'hémoglobinémie
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles